

Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures

Le treize décembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Tour de Faure sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Maxou n'ayant pas communiqué son représentant au Conseil, à la suite de la nouvelle élection du Maire, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La-Rauze), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjoul), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (2)

Mme GARRIGOU Isabelle (Boissières), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FOURNIER), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels - procuration donnée à M. PRADDAUDE).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Agnès SIMON PICQUET

AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-20_13_12_2018-DE
Reçu le 20/12/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de l'habitat et de la cohésion sociale

Objet : Modalités d'attribution des subventions et garanties d'emprunt - logement locatif social

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 13 décembre 2018

Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Sophie RAYNAL
Direction de l'habitat et de la cohésion sociale

Objet : Modalités d'attribution des subventions et garanties d'emprunt - logement locatif social

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération,
Considérant la compétence « équilibre social de l'habitat » de la Communauté d'agglomération,
Considérant que la fin de la validité du PLH en 2016 rend obligatoire la prescription de la révision et de l'élaboration de ce document,
Vu la délibération en date du 5 juillet 2018 adoptant le Programme Local de l'Habitat du Grand Cahors,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a adopté le 5 juillet dernier le Programme Local de l'Habitat pour la période 2018-2023.

Le Programme Local de l'Habitat est le document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle des 36 communes de l'agglomération. Il permet de définir, programmer et piloter la politique de l'habitat du Grand Cahors pour les six années à venir.

Qu'il s'agisse du parc de logements publics ou privés, de réhabilitations ou de constructions neuves, le PLH détermine les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement en favorisant un accès au logement pour tous, tout en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements conformément à l'article L.302.2 du Code de la construction et de l'habitation.

Pour rappel, les orientations stratégiques du PLH sont :

- A/Soutenir l'attractivité du Grand Cahors en valorisant sa qualité de vie et d'habiter,
- B/Requalifier et rééquilibrer l'habitat social à l'échelle du Grand Cahors,

C/Promouvoir des centres anciens durables et renforcer l'attractivité du parc existant,
D/Conforter la prise en compte des publics vulnérables face au logement,
E/Animer et évaluer la mise en œuvre du PLH.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a inscrit dans son PLH la mise en place de nouvelles subventions afin d'accompagner les bailleurs sociaux dans la production de logement. L'objectif en terme de production de logements sociaux (constructions neuves et acquisition-amélioration) est d'une soixantaine de logements par an. La moitié de ces logements en fonction de leur typologie, serait éligible à ces subventions.

Par ailleurs, le Grand Cahors soutient aussi les bailleurs sociaux en garantissant les emprunts des opérations à hauteur de 50 % en contrepartie d'un quota de logements réservataires.

Afin que le Grand Cahors pilote sa politique de l'habitat, il est donc proposé de mettre en place un cadre d'intervention en matière de subvention et de garantie d'emprunt avec l'élaboration d'un règlement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le règlement en annexe sur les modalités d'attribution des subventions et des garanties d'emprunt en faveur des bailleurs sociaux,
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents et notamment les conventions pour chaque opération entre la collectivité et l'organisme,
- c- De préciser que les crédits sont prévus dans l'autorisation de programme en date du 28 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE